Image not found or type unknown

démission et demande de dispense de préavis

Par **venaco**, le **06/07/2012** à **16:17**

Dans ma lettre de démission postée en recommandée, j'ai demandé à mon employeur d'être dispensée de mon préavis, du fait de notre mauvaise entente.
j'avais reçu un avertissement la semaine précédente, que je trouvais injustifié, et je lui expliquai qu'en vue du mal être que je ressentais il fallait mieux mettre un terme rapide à notre collaboration.
Ne se devait-il pas de répondre à ce courrier recommandé, pour me faire part de sa décision.
J'ai eu un arrêt maladie, mais l'arrêt s'étant arrêté je ne souhaite pas retourner, quel est mon recours?

Par **janus2fr**, le **06/07/2012** à **17:07**

Bonjour,
Non, l'employeur n'avait aucune obligation de répondre, et en l'absence de réponse affirmative à votre demande d'exemption de préavis, vous devez bien effectuer celui-ci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés